

# Correspondants « Défense »



## Les fondements juridiques des correspondants défense



Délégation Militaire Départementale  
Des Côtes d'Armor

# Sommaire

- Les textes officiels d'origine
- L'évolution du rôle
- 2008 : La relance du dispositif
- La défense globale

# Les textes officiels d'origine

- Quatre circulaires ministérielles
  - 21 octobre 2001
  - 18 février 2002
  - 16 juillet 2002
  - 27 janvier 2004
  
- L'instruction du 24 avril 2002  
(mission de sensibilisation des citoyens)
  
- Lettre ministérielle du 24 octobre 2002  
(le rôle du correspondant défense)

# L'évolution du rôle

- Un rôle essentiellement informatif et pédagogique
  - Interface entre le ministère de la défense et la commune
  - Sensibilise aux impératifs de défense
  - Relais dans le parcours de citoyenneté

# L'évolution du rôle

- **Le correspondant défense n'est pas un élément de la chaîne de commandement militaire**
  - **Il ne représente pas l'autorité militaire**
  - **Il n'est pas en charge du recrutement**
  - **Il n'interfère pas dans l'emploi des moyens militaires**

# 2008 : La relance du dispositif

- Le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale
- Mars 2008 : Les élections Municipales
- Animation du réseau

# La défense globale

- L'instruction ministérielle du 8 janvier 2009
  - Précise le rôle du correspondant défense dans le contexte de défense globale
  - Rappelle les obligations des communes
  - Décrit les modalités de diffusion de l'information

# La défense globale

- Renforcement de l'information de défense
  - Enjeux liés à la protection des citoyens
  - Bénéficiaire d'une information régulière et réactualisée
- Les sources d'information
  - **Nationale** : Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense (DICOD)
  - **Locale** : Délégation Militaire Départementale (DMD)
  - **Partenaire** : Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN)



19/06/2014

Conférence des correspondants défense du 22